



#Titres participatifs

Description de l'outil

Finorpa permet aux entreprises ayant le statut de coopérative implantées ou se développant dans la région Nord-Pas de Calais de conforter leur structure financière. Les titres participatifs sont émis par la coopérative et sont assimilables à des fonds propres. Ils sont obligatoirement accompagnés d'un prêt bancaire à moyen et long terme et d'un montant représentant au moins une fois le financement apporté.

	Bénéficiaires	SCOP
	Montant	De 50 000 et 500 000
	Durée	7 ans avec possibilité de prolongation
	Coût	Intérêts trimestrielle Taux fixe Taux variable en fonction de la variation de la CAF

